

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS

PROCES-VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24/05/2022 A 19H00

Composition du Conseil Communautaire : 36 Délégués

20 présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires : **Avressieux :** MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet :** Mme BOURBON Marie-Christine. **Champagneux :** Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin :** Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. LESAGE Claude. **La Bridoire :** Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin :** M. LECOCQ Pascal. **Rochefort :** M. ARGOUD Yves. **Saint Béron :** MM. BILLON Pierre, LARDE Alain. **Saint Genix les Villages :** Mmes BARBIN Régine, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. **Sainte Marie d'Alvey : / . Verel-de-Montbel : / .**

<u>07 Pouvoirs</u>: Mme MADELON Caroline à Mme ANDRE Valérie, M. PICHE Barthélémy à M. LESAGE Claude, Mme VERRIER Muriel à M. BILLON Pierre, M. PERROT Alain à M. LARDE Alain, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, MM. CORMIER Philippe et REVEL Daniel à M. PARAVY Jean-Claude.

<u>**09 Absents**</u>: M. VERGUET Nicolas, Mme FANTIN-BOLLON Martine, Mme FERRARI Myriam, Mme YACONO Céline, M. BERTHOLLIER Christian, M. LOMBARD Daniel, M. PEYSSONNERIE Daniel, Mme COUDURIER Françoise et M. CEVOZ-MAMI Christian.

LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE A 19H10 ET CONSTATE QUE LE QUORUM EST ATTEINT.

LE PRESIDENT SOUMET A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE LE PROCES-VERBAL DU 26 AVRIL 2022. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT PROPOSE A L'ASSEMBLEE DE DESIGNER M. GEORGES CAGNIN SECRETAIRE DE SEANCE.

Sa désignation est approuvée à l'unanimité.

MONSIEUR LE PRESIDENT PROPOSE D'APPORTER DES MODIFICATIONS A L'ORDRE DU JOUR :

Ajout d'une délibération : Mise à jour du plan de financement du projet « Phase 2 de l'aménagement du lieu partagé Clic & Ressources / France services ».

Cette modification est acceptée à l'unanimité des présents.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur: Monsieur Paul REGALLET, Président

Délibération 01 : Approbation de la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques ;

La Direction départementale des finances publiques réorganise sa présence sur les territoires. Un service de gestion comptable (SGC) s'installera dès septembre 2022 à Pont de Beauvoisin (Ancienne Pépinière d'entreprises Pravaz).

Un conseiller aux décideurs locaux (CDL) prendra ses fonctions pour accompagner les collectivités. Les particuliers pourront obtenir des informations auprès du service de gestion comptable, de la maison France Services de St Genix les Villages et pourront effectuer leurs paiements auprès des buralistes de La Bridoire, Pont de Beauvoisin et St Genix les Villages.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 mai 2022;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

> D'APPROUVER le projet de charte proposé par la Direction départementale des finances publiques ;

> D'AUTORISER le Président à signer le document et ceux liés à son exécution ;

Vote: Pour: Unanimité Contre: Abstention:

Délibération 02 : Demande de cessions des terrains d'emprise pour la construction de futures crèches ;

Suite à la décision du Conseil communautaire du 26 avril 2022 actant la création de 11 nouvelles places de crèche publique sur la polarité de Pont de Beauvoisin / Domessin portant le total à 30, et le choix de répartir ces places en deux sites (18 places à Domessin et 12 places à Pont de Beauvoisin), il est demandé à la commune de Domessin :

- De céder tout ou partie du terrain cadastré n°1366 (et n°1280 selon les besoins de l'opération) au chef-lieu de Domessin à l'euro symbolique à la communauté de communes Val Guiers ;
- D'aménager, aux frais de la commune, une jonction piétonne accessible PMR entre les places de stationnement du chef-lieu et le terrain mentionné ci-dessus.

L'opération devra se limiter à la parcelle n°1366 et ne pas empiéter sur le terrain de sports contiguë. réalise Place de l'aubergi Place du 19 mars 1962

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 mai 2022;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

- > D'APPROUVER le principe de la cession à l'euro symbolique du terrain d'assiette nécessaire à la construction d'une crèche de 18 places et d'un relais petite enfance dans les conditions précitées ;
- ➤ DE DIRE que l'acte définitif sera soumis au conseil communautaire dès que l'emprise définitive et le projet d'aménagement d'ensemble seront connus ;
- ➤ DE DIRE que le projet de micro crèche publique de Pont de Beauvoisin sera exécuté en parallèle, suivant l'entrée en vigueur du nouveau Plan local d'urbanisme, et que le terrain retenu par la commune sera soumis au conseil communautaire ;

Débat : Les terrains proposés par la commune de Pont de Beauvoisin font l'objet d'une révision du PLU.

Vote: Pour: Unanimité Contre: Abstention:

Délibération ajoutée : Mise à jour du plan de financement du projet « Phase 2 de l'aménagement du lieu partagé Clic & Ressources / France Services »

Dans le cadre du financement du projet, une subvention LEADER (Union Européenne) est prévue pour un montant de 180 000,00 €.

La rédaction du dossier de demande de subvention LEADER nécessite de joindre au dossier les arrêtés attributifs de co-financements avant le mois de septembre 2022.

Des co-financements départementaux et régionaux sont envisagés.

Le Conseil départemental pourra prendre une décision sur l'attribution de la subvention avant septembre. Ce n'est pas le cas du Conseil régional. Le plan de financement sera à nouveau modifié en début d'année 2023, lorsque la Région aura pu se prononcer.

Plan de financement à jour de l'opération « Phase 2 de l'aménagement du lieu partagé Clic & Ressources / France services » :

Financeurs potentiels	Montant prévisionnel	Taux d'intervention	
EUROPE - LEADER	180 000,00 €	46%	
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	41 650,00 €	10%	
CCVG (autofinancement)	168 350,00 €	44%	
TOTAL	390 000,00 €	100,00%	

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

- ➤ D'APPROUVER le plan de financement de l'opération « Phase 2 de l'aménagement du lieu partagé Clic & Ressources / France Services » ;
- **DE DEMANDER** à l'Europe dans le cadre du LEADER une subvention de 180 000,00 € pour cette opération ;
- ➤ **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de la CC Val Guiers suivant le phasage du projet ;
- ➤ DE MANDATER Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires et signer tous les documents correspondants.

<u>Vote</u>: Pour: Unanimité Contre: Abstention:

RESSOURCES HUMAINES & TOURISME

Rapporteur: Monsieur Georges CAGNIN, 1er Vice-président

Délibération 03 : Création du comité social territorial

L'article L251-5 du Code général de la fonction publique impose aux collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents de se doter d'un comité social territorial. En deçà de ce seuil, les collectivités territoriales et établissements publics relèvent du ressort du comité social territorial placé auprès du centre de gestion.

Au 1^{er} janvier 2022, les effectifs de la communauté de communes Val Guiers de fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public et agents contractuels de droit privé, comptabilisés dans le respect des conditions prévues par les articles 4 et 31 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité est de plus de 50 agents (105 agents).

Il convient de mettre en place un comité social territorial. Il est proposé de créer cette instance dans les conditions suivantes :

- Nombre de représentants du personnel titulaire au sein du CST local à 3;
- Nombre de représentants de la collectivité titulaire au sein du CST local à 3 ;
- Recueillir l'avis des organisations syndicales de la communauté de communes.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 mai 2022;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

> DE DECIDER de :

- créer un Comité Social Territorial local;
- fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 3 ;
- fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 3 ;
- autoriser le recueil de l'avis des représentants de la Communauté de communes.

Vote: Pour: Unanimité Contre: Abstention:

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur: Monsieur Paul REGALLET, Président

Délibération 04 : EPFL / Champagneux-TIES : Avenant 1 à la convention de travaux

Pour rappel, la convention de portage a été approuvée par le conseil communautaire le 23 février 2021 pour un coût d'acquisition estimé à 260 000,00 €.

En ont découlé des travaux de requalification du site dans le cadre du fond friche mis en œuvre par l'Etat via le plan de relance. Les marchés initiaux ont été signés par l'EPFL pour un montant de 342 049,46€ HT (études diverses, maîtrise d'œuvre et travaux inclus).

Cet avenant 1 prévoit la réalisation de travaux supplémentaires pour terminer les actions prévues à la convention initiale et au choix de la communauté de communes d'ajouter des prestations en cours de chantier.

Le montant des nouveaux marchés s'élève à 438 707,26 € HT (études diverses, maîtrise d'œuvre et travaux inclus). Les travaux concernent le retrait de matériaux imprégnés de manganèse et leur traitement, la dépollution de sablons, la découverte de matériaux amiantés supplémentaires, le retrait d'un paratonnerre avec tête radioactive et le retrait du dallage et des fondations de certains bâtiments. Suite à l'avenant 1, le reste à charge s'élève à 85 000,00€ contre 170 000,00€ envisagé au lancement de l'opération. L'EPFL a pu obtenir des financements complémentaires, notamment le fond Friche et le contrat de plan Etat Région.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 mai 2022;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

- > D'APPROUVER l'avenant n°1 aux travaux relatifs à la friche TIES à Champagneux ;
- D'AUTORISER le Président à signer les documents nécessaires à l'entrée en vigueur de l'avenant 1;

Débat : M. Yves BERTHIER demande si la station d'épuration du site est concernée par les travaux ? M. Georges CAGNIN lui répond qu'il s'agit d'un autre dossier traité en parallèle.

<u>Vote</u>: Pour: Unanimité Contre: Abstention:

Délibération 05 : EPFL / Belmont-Tramonet - La Bussilière : Avenant financier n°5

Il s'agit de l'avenant financier correspondant à l'échéance annuelle.

Pour rappel, l'opération s'élève à 371 121,61€ TTC comprenant l'acquisition et les quelques travaux réalisés. Le remboursement de l'EPFL intervient à hauteur de 7 422,89 € puis 72 739,84 €/an à partir de 2023.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 mai 2022;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

- ➤ **D'APPROUVER** l'avenant financier n°5 au projet d'extension du Parc Val Guiers au lieu-dit « La Bussilière » à Belmont-Tramonet ;
- ➤ **D'AUTORISER** le Président à signer les documents nécessaires à l'entrée en vigueur de l'avenant financier n°5 ;

<u>Vote</u>: Pour: Unanimité Contre: Abstention:

FINANCES

Rapporteur: Monsieur Philippe VITTOZ, 3ème Vice-président

Délibération 06 : Décision modificative n°1 du Budget principal

Contexte:

- Pour rappel, un accompagnement sur la digitalisation a été mené auprès de l'équipe de direction de la CCVG par KATALYZEN et a été financé dans le cadre du projet Alcotra Innovlab;
- Certaines lignes de dépenses prévues lors de la candidature à *Innovlab* ont été sousconsommées notamment du fait du contexte sanitaire. Une optimisation est aujourd'hui proposée pour finaliser au mieux le projet dont la date d'achèvement est fixée au 02 juillet 2022.
- Lors du vote du budget, il n'y a pas eu de crédits budgétaires alloués sur l'opération d'investissement *Innovlab*. La finalisation du projet n'était pas à l'époque clairement définie.

Objet de la discussion :

Suite à cet accompagnement sur la digitalisation, des préconisations ont été émises pour améliorer la transformation digitale de notre structure aux niveaux interne et externe. La mise en œuvre de certaines préconisations pourrait pour partie être financée dans le cadre du projet *Innovlab*.

Par ailleurs, il reste une partie de l'enveloppe dédiée aux achats d'équipements pour promouvoir l'entreprenariat à destination des jeunes générations qui peut être consommée.

Enfin, la DDFIP a suggéré des écritures d'ordre liées aux amortissements des acquisitions foncières du lieu partagé Clic & Ressources / France services.

Contenu de la décision modificative :

A ce stade, le montant de l'enveloppe à inscrire sur le projet *Innovlab* est d'environ 10 000 – 15 000 euros TTC.

Concrètement, cette décision modificative, consisterait pour partie à un nouveau fléchage de dépenses déjà prévues au budget vers l'opération *Innovlab* (Par exemple : le financement de la refonte du site Internet ; des achats d'équipements pour contribuer au *Fab Lab* du lieu partagé Clic et Ressources / France Services ; l'équipement numérique de la salle de réunion de l'ancienne pépinière d'entreprises Pravaz...).

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dotations aux amort, des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00€	0.00 €
R-777 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0.00 €	0.00€	0.00€	8 560.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	8 560.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00€	1 000.00 €	0.00 €	8 560.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	31 000.00 €	0.00€	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	31 000.00 €	0.00€	0.00€	0.00 €
D-139141 : Communes membres du GFP	0.00 €	8 560.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2804412 : Subv nature org publics - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00€	0.00€	1 000.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	8 560.00 €	0.00 €	1 000.00 €
D-2031-44 : LIEU PARTAGE CLIC & RESSOURCES	0.00€	20 000.00 €	0.00€	0.00 €
D-2051-37 : INNOV LAB	0.00 €	5 000.00 €	0.00€	0.00 €
D-2051-38 : SITE INTERNET ET IDENTITE VISUELLE	5 000.00 €	0.00€	0.00€	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	5 000.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-37 : INNOV LAB	0.00 €	11 000.00 €	0.00€	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	36 000.00 €	44 560.00 €	0.00 €	1 000.00 €
Total Général	9 560.00 €		9 560.00 €	

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 mai 2022;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

> D'APPROUVER ET AUTORISER la décision modificative telle que présentée ;

> MANDATER le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

<u>Vote</u>: Pour: Unanimité Contre: Abstention:

TRAVAUX

<u>Rapporteur</u>: Monsieur Paul REGALLET, Président, en l'absence de M. Christian BERTHOLLIER, Vice-président en charge des Travaux

Délibération 07 : Partenariat de mise en œuvre du Plan de Corps de Rue Simplifié ;

Le fond de plan PCRS est un document orthophotographique géoréférencé dont la précision est établie entre 5 à 10 cm contre 20 cm pour le fond de plan aujourd'hui proposé par RGD.

Dès le 1^{er} janvier 2026, dans le cadre de leurs réponses aux déclarations réglementaires de travaux, l'ensemble des gestionnaires publics et/ou privés de réseaux (eau potable, assainissement, eau pluviale, éclairage public, électricité, télécom, gaz...) auront l'obligation de localiser leurs ouvrages sur un fond de plan standard PCRS.

Cette obligation émane des loi et arrêté anti-endommagement des réseaux de 2012. Textes qui réforment les démarches de DT-DICT avant chaque opération de travaux. L'objectif poursuivi est la sécurisation des travaux et des travailleurs.

Au-delà de l'obligation pour les collectivités publiques de fournir ce fond de plan, le Conseil départemental précise que « le PCRS Image servira de fond de plan pour améliorer la gestion de notre territoire avec une très haute précision permettant le développement des nouveaux usages numériques au travers d'applications innovantes, notamment dans les domaines de la gestion forestière, des risques d'inondations, de la gestion de la voirie et des stationnements, de la gestion du mobilier urbain, de l'urbanisme, des aménagements cyclables, des télécommunications... ».

Pour garantir l'usage et l'utilité publique de l'élaboration du PCRS Image, le Conseil départemental propose que le document soit diffusé en OpenData. C'est-à-dire qu'il soit en libre usage pour tout citoyen, tout entrepreneur, toute association qui souhaiteraient développer de nouveaux usages sur nos territoires.

Le plan de financement est envisagé comme suit :

Le coût annuel d'élaboration s'élève à 280 000,00€ HT/an pendant 4 ans.

Le Conseil départemental prend à sa charge 50% de la dépense, le solde étant réparti entre les 18 EPCI savoyards selon des critères de longueur de voiries et du nombre d'habitants. Soit 2 290,00€ TTC/an pour la CC Val Guiers.

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 mai 2022;

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE :

- > D'APPROUVER le partenariat avec le Conseil départemental pour la mise en œuvre du PCRS ;
- **D'ACTER** le financement de la CC Val Guiers à hauteur de 2 290,00€ TTC/an pendant 4 ans ;
- ➤ **D'AUTORISER** le Président à l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Débat : M. Philippe VITTOZ rappelle qu'à l'origine de la Régie de Gestion des Données Savoie Mont-Blanc, les communes et la communauté de communes s'étaient partagées la charge. Il trouve intéressant qu'aujourd'hui la solidarité intercommunale s'empare de la totalité de la somme.

M. Yves BERTHIER rappelle qu'il ne s'agit pas de DICT. Cette démarche reste obligatoire et l'emplacement des réseaux doit être tenu à jour avec rigueur.

Vote: Pour: Unanimité Contre: Abstention:

B)- QUESTIONS DIVERSES/DISCUSSIONS

1-Point sur l'avancement des travaux des Commissions

Rapporteurs : Madame et Messieurs les Vice-Présidents, Madame la Conseillère déléguée

1^{er} Vice-président Georges CAGNIN, Ressources humaines et Tourisme : <u>Tourisme</u> : La CC Val Guiers est dans l'attente d'une position officielle de la CCLA quant à la séparation de l'office de tourisme Pays du Lac d'Aiguebelette.

<u>Ressources Humaines</u>: Quelques remplacements au sein de la direction Enfance Jeunesse sont en cours dans de bonnes conditions. Les candidatures reçues sont intéressantes.

Au SMAPS, la remplaçante de la chargée de mission culture est choisie.

Président Paul REGALLET, en l'absence de M. le 2ème Vice-président Nicolas VERGUET, Economie : A l'initiative des élus savoyards et isérois de Pont de Beauvoisin, une réunion de concertation avec les commerçants du centre-bourg est programmée en juin 2022.

L'objectif de cette réunion est de présenter la démarche Petite Ville de Demain en cours et de recueillir leurs points de vue et attentes afin de les intégrer le mieux possible dans les futures fiches actions du Plan stratégique qui devra être élaboré d'ici la fin d'année 2022.

Pour animer ce temps de rencontre, le recours à une consultante et à une graphiste a été sollicité. Le montant total de ces deux intervenantes se chiffre à 1 452,00 € TTC.

Il est suggéré de mettre à la charge de la communauté de communes la moitié des frais soit : 726 euros TTC. L'autre moitié étant prise en charge par les Vals du Dauphiné.

A l'instar de la participation à l'opération « Mon centre bourg a un incroyable commerce » pour S^t Genix les Villages (20 et 21 mai 2022) et « Comptoir de campagne » à S^t Béron, la communauté de communes soutient les actions portées dans le cadre de la revitalisation des centres bourgs.

Débat : M. Philippe VITTOZ apprécierait que la position de la commune de Pont de Beauvoisin soit clarifiée sur le développement à venir de la zone d'activités commerciales de la Baronnie et son adéquation avec la redynamisation du centre bourg.

Mme Nadège MESTRALLET rappelle que les commerçants ont été associés à l'étude SEMAEST.

M. Georges CAGNIN suggère que, vu la somme minimaliste, l'action puisse être engagée et que la question de M. VITTOZ soit posée dès demain soir durant la commission Développement Economique. Mme Françoise HERRAULT demandent pourquoi les conseillers communautaires de Pont de Beauvoisin sont absents à la séance de conseil communautaire ce soir ?

M. Philippe VITTOZ regrette les caprices. Il n'est pas possible d'arrêter de travailler dès qu'une décision ne convient pas.

3ème Vice-président Philippe VITTOZ, Finances: Une Commission Intercommunale des Impôts Directs va être convoquée suite à la réception de documents supports de l'administration fiscale.

Un travail est en cours avec la SAS pour transférer définitivement les terrains des ZAE qui ont été cédés par les communes à la CC Val Guiers lors de la prise de compétence « Développement économique » en 2016.

4ème Vice-président Jean-Claude PARAVY, Affaires sociales: Petite Ville de Demain S^t Genix les Villages: Le temps fort Mon centre bourg a un incroyable commerce c'est déroulé les 20 et 21 mai 2022. Il a permis à 6 candidats de confronter leurs projets lors d'un marathon créatif. Pour mémoire, la communauté de communes a financé l'opération avec la Banque des territoires, la commune a contribué à l'ensemble de la logistique.

Une forte sensibilisation amont des acteurs et ces deux jours intenses ont permis d'organiser des rencontres entre les porteurs, les propriétaires de locaux et les coachs.

Certains porteurs sont déjà installés, d'autres espèrent vite trouver un local.

Le concours a abouti à l'attribution des prix suivants : prise en charge de mois de loyer, versements d'aides à l'installation et/ou d'aide à la rénovation de devantures.

Les prix ont été offerts par la communauté de communes Val Guiers, la commune de S^t Genix les Villages, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Crédit agricole et Le Bon Coin (Prix du public). Le vainqueur, Nicolas ROUX, a pour ambition de monter un restaurant gastronomique.

Mmes Nadège MESTRALLET et Victoria RAVANEL-CHARLET, chef de projet Petite ville de demain S^t Genix les Villages, ont animé l'évènement avec *Auxilia*.

M. Jean-Claude PARAVY conclu en rappelant qu'à l'occasion du jury final, quelques animations ont été organisées au centre du village.

S'ouvre maintenant une nouvelle phase durant laquelle les porteurs espèrent passer à l'action.

Mme Nadège MESTRALLET complète en évoquant une belle expérience, des candidats motivés, qui ont beaucoup évolué en 2 jours. L'exercice final de soutenance devant le jury fut complexe pour certains.

Les contacts avec les porteurs perdureront pour que les projets aboutissent. Les services techniques de S^t Genix les Villages ont également été d'une aide précieuse.

M. Philippe VITTOZ a ressenti l'envie des commerçants investis. Bravo aux organisateurs ! Il est intéressant d'avoir de vrais porteurs de projets à maturité pour ce type d'évènement.

<u>Affaires sociales</u>: Un groupe de travail sur la vie associative a été constitué. Une nouvelle réunion est prévue en juin avant une présentation en Bureau communautaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma territorial sur l'offre de services des groupes de travail se réunissent régulièrement.

Les réunions sur la coopération transfrontalière sont nombreuses pour déterminer un projet plus simple et tout autant utile (mobilité, système de soin).

5ème Vice-présidente Marie-France PICARD, Enfance jeunesse: La commission se réunit en juin pour évoquer les tarifs du périscolaire. Le sujet est complexe et a besoin d'être affiné. Les écarts de prix sont importants avec nos voisins. Il faut trouver le juste milieu.

Les dossiers d'inscriptions seront diffusés avant la validation des tarifs. Les familles recevront les tarifs définitifs avant la mi-juillet et auront la possibilité d'annuler leur inscription si les nouveaux tarifs ne leur conviennent pas.

Le Comité Territorial Jeunesse se réunira courant juin.

6ème Vice-président Claude LESAGE, Transports scolaires : Le mois a été calme dans les transports scolaires.

Une réunion sur la « Mobilité » s'est tenue à Moutiers à l'initiative du Conseil Régional. M. Claude LESAGE y représentait la communauté de communes. La CC Val Guiers serait rattachée au bassin de mobilité de Grand Chambéry incluant Grand Lac et vraisemblablement Bugey Sud. La décision finale sera prise durant l'automne.

7ème Vice-président Christian BERTHOLLIER, Travaux : Absent.

Conseillère déléguée Elise SAUNIER, Culture et communication : Culture : Mme Elise SAUNIER relève le manque de personnel cet été pour suivre les dossiers en raison du départ de la chargée de mission du SMAPS. Les troupes artistiques de la CTEAC sont prolongées d'un an pour assurer la continuité des actions pédagogiques notamment.

Une commission culture se réunira le 31 mai au siège de la CCVG.

<u>Communication</u>: Mme Elise SAUNIER présente le logo pressenti pour devenir la nouvelle identité visuelle de la CCVG. Vu l'approbation de tous, le nouveau logo sera décliné prochainement sur les nouvelles signalétiques, enseignes et documents officiels de la communauté de communes.

Dès maintenant, la commission communication travaillera à la définition des priorités.

Questions diverses:

Fibre optique: Mme Nadège MESTRALLET s'étonne des mouvements d'entreprises tirant des câbles aperçus à S^t Genix les Villages et ne constate pas d'avancée claire sur le sujet.

M. Philippe VITTOZ souhaite qu'un courrier soit transmis au Président du Conseil départemental pour s'étonner du peu d'information dont dispose les élus locaux et notamment les Maires et les EPCI.

M. Georges CAGNIN confirme qu'une date est en cours de recherche pour faire intervenir XP Fibre et le Département devant les élus communautaires.

M. Jean-Claude PARAVY confirme que personne n'a de calendrier précis.

Pourtant Mme Nadège MESTRALLET rapporte que les opérateurs affirment que la fibre arrive et commencent à commercialiser leurs offres...

ZAE Jasmin et Contin: Mme Nadège MESTRALLET et M. Jean-Claude PARAVY interpellent M. le Président suite aux actes de délinquance constatés au sein des ZAE du Contin et du Jasmin à St Genix les Villages. Quelle réponse va apporter la CC Val Guiers?

M. le Président répond que les travaux d'installation de l'éclairage public vont être entrepris prochainement. Les enrobés seront également réalisés dans les prochaines semaines. Les marchés sont signés, mais les interventions ont initialement été phasées pour une réalisation après l'installation des artisans. Le calendrier de réalisation va être accéléré vu les derniers actes de délinquance constatés.

Mme Nadège MESTRALLET suggère de mieux protéger les armoires électriques de l'éclairage public pour éviter le vandalisme. Quid de la vidéo surveillance ?

Elle demande que la gestion des zones soit clarifiée tout comme les rôles des collectivités (communes et communauté de communes) ? Qui est l'interlocuteur en cas de problème ? Les artisans ne s'y retrouvent pas.

Il est déploré l'impuissance des services de Gendarmerie faute de moyens.

Mme Nadège MESTRALLET termine en déplorant l'état de la ZAE du Jasmin. Elle se dégrade d'années en années. Un espace vert est de plus en plus envahi de ronces. Des broyages ne sont plus réalisés. Quid du déneigement ?

Quid du ramassage des déchets à Médilac ? Pourquoi le SYCLUM ne passe pas ? Il s'agit d'une voirie privée et le SYCLUM ne passe pas sur les voiries privées. Les camions ne font pas marche arrière ce qui ne facilite pas la desserte locale.

Les membres de l'assemblée déplorent l'absence des représentants de la commune de Pont de Beauvoisin à l'exception de M. Pascal LECOCQ. Aucun pouvoir n'a été transmis, ni aucune explication sur la décision de ne pas participer à la réunion du conseil communautaire.

APRES AVOIR DEMANDE AUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE PRESENTER LEURS QUESTIONS ET/OU INFORMATIONS DIVERSES, LE PRESIDENT CLOTURE LA SEANCE A 21H10.

LE PRESIDENT,
Paul REGALLET

